

Appel à projets LEADER Morvan
Soutien aux hébergements touristiques
Fiche-action 2.2.3 d)

1. CONTEXTE TERRITORIAL

Pour la 3ème fois, le Parc naturel régional du Morvan porte un programme LEADER, « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale». Ce programme européen vise à faire des territoires ruraux, des pôles équilibrés d'activité et de vie. Il est alimenté par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) de la région Bourgogne –Franche Comté.

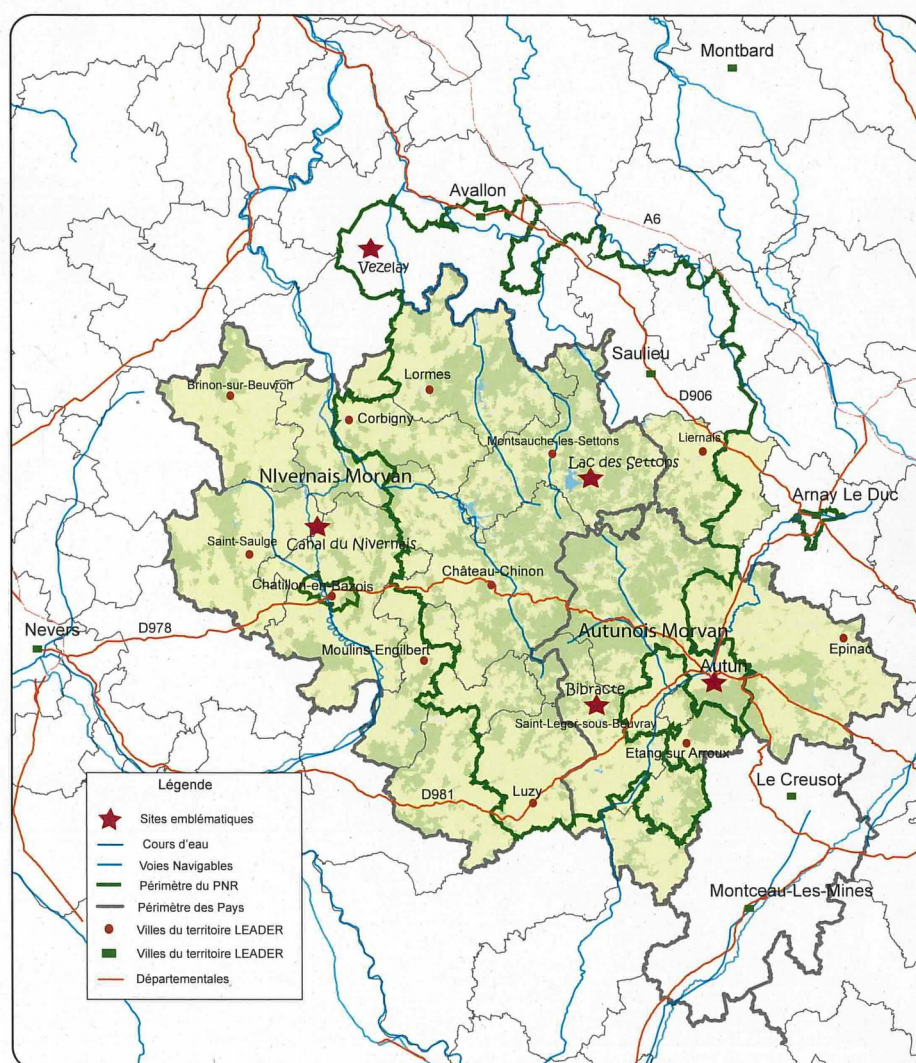
Ce nouveau programme LEADER Morvan 2014-2020, dont la thématique est l'accueil de nouvelles populations, a la particularité d'être co-construit entre le Parc Naturel Régional du Morvan, le Pays Nivernais Morvan, le Pays Autunois Morvan et la Communauté de Communes de Liernais.

Le périmètre concerné par le LEADER est donc le suivant :

- le Pays Autunois Morvan, soit 51 communes et 2 Communautés de communes, pour 35.475 habitants,
- le Pays Nivernais Morvan, soit 120 communes et 9 communautés de communes, pour 35.846 habitants,
- la Communauté de communes de Liernais, soit 14 communes pour 2.417 habitants.

Cet ensemble de territoires, au cœur de la Bourgogne, à dominante morvandelle, comprend donc 185 communes, 12 communautés de communes, sur 3 départements (Côte d'Or, Nièvre et Saône et Loire). Il concerne 73.738 habitants (population municipale INSEE 2011) et s'étend sur 4125 km².

Carte du territoire LEADER Morvan



2. CONTEXTE DE LA DEMANDE

La mobilisation et le développement économique du territoire sont des points majeurs du programme et se traduisent, entre autre, par la valorisation des potentiels d'activités. Le développement des hébergements touristiques du territoire LEADER est ainsi paru comme un des vecteurs de développement local économique important.

Le programme LEADER Morvan prévoit donc un soutien à de l'investissement pour l'hôtellerie de plein air, les gîtes de groupes et l'hôtellerie indépendante sous forme d'un appel à projets.

Ce document présente donc l'ensemble du règlement d'intervention mis en œuvre pour l'appel à projets "LEADER Morvan - soutien aux hébergements touristiques".

3. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

La stratégie régionale actuelle s'appuie sur différentes thématiques, dont l'itinérance fait partie. L'instance décisionnelle du programme LEADER a décidé d'être cohérent avec cette dernière dans la mise en œuvre de sa politique d'intervention, en faveur des hébergements touristiques.

Ainsi, 8 itinéraires majeurs ont été identifiés au sein du territoire LEADER :

- | | |
|----------------------------------|---|
| ✦ GR13 | ✦ Bibracte/Alésia |
| ✦ GR de Pays | ✦ Canal du Nivernais |
| ✦ Tour Équestre du Morvan | ✦ Itinérance verte sur l'Autunois et le Nivernais |
| ✦ Grande Traversée du Morvan VTT | ✦ Itinérance bleue sur le Pays Autunois Morvan |

Par ailleurs, la station thermale de Saint-Honoré-Les-Bains est reconnue comme éligible à cet appel à projets.

Cet appel à projets a pour objectifs, le long de ces itinéraires, de :

- Assurer aux pratiquants une offre de service structurée
- Assurer un maillage continue des hébergements touristiques
- Développer l'accueil et les services liées aux différentes pratiques
- Permettre aux hébergements de s'adapter aux attentes des usagers itinérants

4. RÈGLEMENT D'INTERVENTION

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et leurs groupements ; associations de droit public ; associations de droit privé ; entreprises au sens communautaire : micro et petite entreprise ; particuliers.
Les locataires titulaires d'un bail précaire sont exclus.

Soutien financier

Dépenses éligibles

- Frais d'investissement : Démolition de bâtiments, frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, aménagements intérieurs, aménagements extérieurs, aménagements paysagers, acquisition d'équipements liés à l'activité
- Prestations externes : assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
- Les investissements (travaux) liés à la partie restauration sont éligibles dans la limite d'1/3 de l'assiette des dépenses éligibles.
- Les éléments meubles qui sont des immeubles par destination sont éligibles (ex. piano pour la cuisson, frigo/chambre froide, four,...).

Dépenses inéligibles

Les travaux effectués directement par le bénéficiaire, de VRD, de mise aux normes et les dépenses liées aux dossiers de labellisation (expertise, frais de dossier, publication...) et à la communication sont exclus. Sont également exclus les dépenses liées à des services comme l'achat d'une remorque à vélos pour transport de personnes, l'achat de vélos pour la location, ...

Conditions préalables au dépôt du dossier LEADER

L'établissement subventionné doit,

De manière générale :

- ✓ Être situé à une distance maximale de 5km d'un des 8 itinéraires sélectionnés ou se trouver dans la commune de St Honoré les Bains
- ✓ Être inscrit dans une démarche qualifiante : classement Atout France pour les hôtels et campings, label pour les gîtes
- ✓ Être ouvert au moins 6 mois par an, correspondant à la saison touristique du bassin sur lequel il se trouve
- ✓ Proposer des prestations à la nuitée
- ✓ Pour les gîtes de groupe, disposer d'une capacité d'accueil de 14 lits minimum sur le même site
- ✓ Maintenir l'activité pendant 5 ans à compter de la date de paiement du solde

- ✓ En termes de communication :
 - ✓ Être visible sur internet, via un site personnel, via un site de l'office de tourisme ou via un site d'un label auquel il adhère
 - ✓ En lien avec l'office du tourisme, disposer d'une documentation de promotion touristique du bassin et de proximité

En termes de service :

- ✓ Proposer à la clientèle les cartes correspondant aux itinéraires sur lequel il se trouve

Qualification

Le projet déposé devra, en termes de qualification :

- ✓ S'il se trouve sur un **itinéraire VTT** (hors GTM), respecter les conditions suivantes :

En termes d'équipement (éligible au LEADER)

- local ou abri sécurisé pour entreposer les VTT
- point d'eau pour le nettoyage du matériel
- local pour le lavage et séchage des vêtements
- mettre à disposition un kit de réparation et une pompe à pied

En termes de services

- proposer un petit déjeuner (à partir de 6h30) riche énergétiquement
- afficher la météo locale, le matin même
- prendre en charge les « clients vélo » immédiatement, les chambres doivent être disponibles à partir de 14h.
- informer sur les possibilités d'accompagnement par un guide et sur la location de vélo

- ✓ S'il se trouve sur **la GTM**, adhérer à la charte « Prestataires de la GTM »
- ✓ S'il se trouve sur **un itinéraire cyclo**, adhérer au label « Accueil Vélo »
- ✓ S'il se trouve sur **un itinéraire pédestre**, proposer un local où sécher les vêtements et chaussures
- ✓ S'il se trouve sur **un itinéraire équestre**, proposer un local (avec support de selle) où stocker le matériel et un lieu sécurisé (avec un point d'eau propre) où parquer les chevaux.

Si l'hébergement se trouve sur plusieurs itinéraires, ou s'il se trouve sur un itinéraire concerné par plusieurs pratiques, le porteur de projet devra développer son projet en respectant les critères correspondant au minimum à l'une de ces pratiques.

TYPES DE PRATIQUES EN FONCTION DES ITINÉRAIRES RETENUS					
	VTT	Cyclo	Pédestre	Équestre	Fluvial
Grande Traversée du Morvan	X				
Tour Équestre				X	
GR 13			X		
GR de Pays			X		
Bibracte - Alésia	X		X	X	
Itinérance Verte	X	X	X		
itinérance bleue					X
Canal du Nivernais	X	X	X		X

5. LISTE DE COMMUNES PRIORITAIRES

Tout projet situé le long des itinéraires est éligible à cette appel à projet (*cf.* condition de distance maximale p.4). Toutefois, pour pallier a un défaut de maillage en hébergement touristique, les projets situés sur les communes suivantes seront examinés de manière prioritaire :

Communes prioritaires	Code postal	Communes prioritaires	Code postal
Saint Martin de la Mer	21210	Saint-Honoré-les-Bains	58360
Chatillon-en-Bazois	58110	Etang-sur-Arroux	71190
Lormes	58140	Uchon	71190
Saint-Martin-du-Puy	58140	Collonge-la-Madeleine	71360
Montsauche-les-settons	58230	Epinac	71360
Moux en Morvan	58230	La Boulaye	71320
Planchez-en-Morvan	58230	Autun	71400
Saint-Agnan	58230	Anost	71550
Glux-en-Glenne	58370	Roussillon-en-Morvan	71550
Corbigny	58800	Sommant	71540
Bazolles	58110	Saint-Léger-Sous-Beuvray	71990
La Collancelle	58800	La Grande-Verrière	71990
Vitry-Lâche	58420		

6. DOSSIER DE CANDIDATURE :

La candidature doit comporter les éléments suivants :

Pour tous les porteurs de projets

- ✓ Demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel
- ✓ Rédiger une note sur la stratégie touristique, qui exposera à minima :
 - l'opportunité du projet,
 - le ciblage de la clientèle, les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés,
 - l'état du parc d'hébergement ou de restauration,
 - la politique d'accueil, l'approche développement durable mise en œuvre,
 - le lien avec la stratégie du bassin touristique sur lequel se trouve l'établissement (Charte Européenne du Tourisme Durable pour le PNR Morvan, Contrat de Canal du Nivernais, etc.)
 - une simulation de compte de résultat prévisionnel sur 3 ans, établi sur la base des comptes de résultat des 3 dernières années
 - le calendrier prévisionnel des travaux
 - un plan d'actions de communication et de commercialisation
- ✓ Pour les frais d'investissements, il sera demandé des devis non signés, minimum 2 devis par poste de dépense.
- ✓ RIB

Pour les associations

- ✓ Les statuts de l'association
- ✓ Récépissé de déclaration en préfecture ou copie de la publication JO
- ✓ Délibération du CA approuvant la demande de subvention et le plan de financement prévisionnel de l'opération
- ✓ Bilan prévisionnel de la structure pour l'année de commencement d'exécution de l'opération
- ✓ Certification d'immatriculation indiquant le n° de SIRET

Pour les entreprises

- ✓ Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné
- ✓ Bilan prévisionnel de la structure pour l'année de commencement d'exécution de l'opération
- ✓ Compte-rendu d'activité

Pour les collectivités

- ✓ Délibération de l'organe compétent approuvant la demande de subvention et le plan de financement prévisionnel de l'opération
- ✓ Comptes de gestion établis par le comptable public pour les trois derniers exercices

7. PROCESSUS D'INSTRUCTION

Montage financier

Les fonds européens interviennent toujours en contrepartie d'une subvention publique (État, Région, Département, communauté de communes, commune, ADEME, Agence de l'Eau, etc.).

Il est demandé au porteur de projet privé d'apporter au minimum 20% d'autofinancement, de fonds privés ou de mécénat. Pour les organismes publics, l'autofinancement peut être considéré comme une contrepartie publique.

Le taux d'intervention LEADER sera limité à 40% maximum par projet, avec un plafond de 30.000€ par projet.

Examen du dossier

Le porteur de projet présentera son dossier devant un comité de sélection (il sera informé prochainement de la date). Ce comité, composé de professionnels du tourisme et de membres de l'instance décisionnelle du programme LEADER, donnera un avis d'opportunité (favorable ou défavorable) au dossier. Si le projet reçoit un avis favorable, il sera soumis au Comité de programmation, instance décisionnelle du LEADER Morvan, le jeudi 3 novembre 2016.

8. CALENDRIER 2016

Lancement de l'appel à projet : lundi 1^{er} août 2016

Clôture de l'appel à projet : Mercredi 5 octobre 2016

Comité de sélection : Semaine 41 (10/10 au 14/10)

Comité de programmation : Jeudi 3 novembre 2016

9. MODALITÉS

Les candidatures sont à transmettre au plus tard le **mercredi 5 octobre 2016**, par mail et papier, à :

→ **Benoit LACROIX, si votre établissement se trouve sur le territoire du Pays nivernais Morvan**

📧 benoit.lacroix@nivernaismorvan.net / ☎ 03 86 20 27 52 - 06 48 19 00 20

→ **Francky SABOT, si votre établissement se trouve sur le territoire du Pays Autnois Morvan**

📧 francky.sabot@paysautunoismorvan.com / ☎ 03 85 52 82 42 - 06 78 91 17 42

→ **Juliette LOINGER, si votre établissement se trouve sur la communauté de communes de Liernais**

📧 juliette.loinger@parcdumorvan.org / ☎ 03 86 78 79 25

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.